# 

* Datum : 14-10-2010
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2010737249
* Auteur :

Par jugement du 4 octobre 2010, la première chambre du tribunal de commerce de Charleroi a déclaré ouverte, sur citation, la faillite de la SPRL Transport Van Rillaer, dont le siège social est établi à 6150 Anderlues, rue de la Station 71, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0430.158.673.
Curateur : Me Xavier Born, avocat à 6000 Charleroi, boulevard Devreux 28.
Juge-commissaire : Marcel Balsat.
La date provisoire de cessation des paiements est fixée au 4 octobre 2010.
Les créanciers sont invités à déposer leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 2 novembre 2010.
Le curateur déposera au greffe du tribunal de commerce, au plus tard le 1
er décembre 2010, le premier procès-verbal de vérification des créances.
Les personnes physiques qui se sont constituées sûreté personnelle du failli sont invitées à en faire déclaration au greffe conformément à l'article 72ter de la loi du 8 août 1997 sur les faillites.
Le pro deo a été ordonné.
Pour extrait conforme : le greffier, (signé) P. Carlu.